

[Accueil](#) > [Réussite et Vie étudiante](#) > [Aide et accompagnement](#) > [Réussite](#)

## Réussite

### RÉUSSITE ÉTUDIANTE

---

#### Contrat de réussite

---

##### Les principes

L'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence, précise la mise en place des contrats pédagogiques :

« Dans le cadre de son inscription pédagogique dans l'établissement, chaque étudiant conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite ».

Le contrat prend en compte le profil, le projet personnel, le projet professionnel ainsi que les contraintes particulières de l'étudiant, il précise l'ensemble des caractéristiques du parcours et, le cas échéant, ses modalités pédagogiques et les rythmes de formation.

Ce contrat se réalise sous la responsabilité du directeur des études qui élabore le contrat pédagogique pour la réussite étudiante et assure son suivi. Il va aussi l'adapter tout au long du parcours de formation, en tant que de besoin et en accord avec l'étudiant. Il est à noter que le directeur des études contribue aussi à l'évaluation des dispositifs d'accompagnement.

##### Les étudiants concernés

Le contrat concerne tous les étudiants de licence, avec la priorisation suivante pour les entretiens :

1. Les étudiants identifiés comme « oui-si »
2. Les étudiants non « oui-si » issus de filières de bac professionnel ou technologique ou de filières du baccalauréat général qui ne proposeraient pas les prérequis de la formation de licence
3. Les étudiants suite à des tests de positionnement en fonction des résultats aux tests
4. Les étudiants à leur demande qui sont concernés par les RSE
5. Les autres étudiants qui en exprimeraient le besoin.

##### Les aménagements possibles

Le directeur des études peut être amené à proposer un ou plusieurs aménagements en fonction des besoins exprimés par l'étudiant et des possibilités de mise en place de ces dispositifs.

1. Les régimes spécifiques d'études (RSE)
2. Les aménagements « oui-si »
3. Dispositifs de soutien des composantes

##### La période

Les entretiens doivent se faire avant et pendant les campagnes d'inscriptions pédagogiques (IP). Ces campagnes sont proposées annuellement ou par semestre dans des périodes spécifiques déterminées par la composante à l'intérieur de bornes votées par la CFVU.

Les modalités d'inscriptions se font en ligne, à la fin de la procédure, l'étudiant est en mesure d'éditer son contrat pédagogique (Fonctionnalité de base dans APOGEE).

##### Procédure

Une fois identifiés, les étudiants qui à l'issue de leur entretien avec le directeur des études bénéficient (ou non) d'un aménagement pourront finaliser leur inscription pédagogique.

Plus d'informations : auprès des composantes

## PRREL Réussite

---

Le conseil régional des Hauts de France finance le Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL). Dans le cadre du volet « Réussite », il est proposé aux étudiants un accompagnement pédagogique personnalisé et semestrialisé grâce au tutorat.

### Les étudiants concernés

Les bénéficiaires sont prioritairement les boursiers sur critères sociaux, mais TOUS les étudiants peuvent solliciter la Cellule Réussite de la DOIP pour envisager un accompagnement.

En semestres 1 à 4 (DEUST, DUT ou Licence) : prioritairement les bacheliers technologiques et bacheliers professionnels, puis secondairement les bacheliers généraux sans mention, repérés en difficultés pédagogiques. En semestres 5 et 6 (licence) : uniquement les titulaires du Brevet de Technicien Supérieur (BTS), du Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) ou du Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST).

### L'accompagnement

Les étudiants bénéficient d'un tutorat par un autre étudiant de 25 heures par semaine et d'un accompagnement par un enseignant de 15 heures par semaine.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier de cet accompagnement pédagogique personnalisé doivent compléter [la fiche de candidature bénéficiaire](#) et l'envoyer à [prrel-reussite@u-picardie.fr](mailto:prrel-reussite@u-picardie.fr)

A partir de la Licence 2, les étudiants souhaitant devenir tuteur ou moniteur doivent compléter [la fiche de candidature tuteur/moniteur](#) qui est à adresser à [prrel-reussite@u-picardie.fr](mailto:prrel-reussite@u-picardie.fr)

## RÉUSSITE LYCÉENS/COLLEGIENS

---

### Les « Ambassadeurs de l'UPJV »

---

D'octobre à décembre, tous les lycées reçoivent la visite « d'ambassadeurs de l'UPJV » afin de donner aux lycéens l'ambition de poursuivre des études supérieures et d'aborder cette nouvelle étape avec confiance.

Les ambassadeurs, étudiants principalement :

- Présentent l'organisation des études dans l'enseignement supérieur
- Dispensent des conseils sur la poursuite d'études et les débouchés
- Informent sur l'offre de formation et la vie étudiante à l'UPJV
- Partagent leur expérience d'étudiants.

Plus d'informations : [doip@u-picardie.fr](mailto:doip@u-picardie.fr)

### Les Cordées de la Réussite

---

Les cordées visent à donner confiance aux collégiens et lycéens afin de les encourager à poursuivre leurs études. Elles se traduisent sur le terrain par des actions très variées : aide à la révision pour le Brevet, visite de l'université, tutorat, actions pédagogiques communes, ...

Plus d'informations : [cordees@u-picardie.fr](mailto:cordees@u-picardie.fr)

#### La cordée « Santé – filière d'excellence »

Développer l'ambition pour des études longues en santé chez les jeunes picards issus de catégories sociales et professionnelles défavorisées.

**La cordée « Réussir des études scientifiques à l'Université »**

Faire découvrir les sciences sous un autre angle en raison d'un constat effectué sur le territoire saint-quentinois : très peu d'élèves poursuivaient leurs études dans les filières scientifiques, d'une part, et très peu connaissaient finalement ces filières et leurs débouchés d'autre part.

**La cordée « Le sens des lettres en Picardie »**

Interroger le sens des études de Lettres dans l'académie, face à des populations de lycéens a priori peu enclins à les choisir, dans le cadre d'études supérieures elles-mêmes trop éventuelles.

**La cordée « Arts Camille Claudel »**

Mettre en place des actions visant la poursuite d'études supérieures dans les domaines de la culture et de l'art.

**La cordée « Banque »**

En partenariat avec la Banque de France, favoriser l'accès à l'UPJV, en donnant aux lycéens les clés pour s'engager avec succès vers certaines filières d'excellence telles que les formations liées aux activités bancaires et la finance.

**La cordée « Accès et réussite à l'UPJV » avec le programme Collèges**

Partenariat entre l'université et certains collèges via des programmes spécifiques à chacun.

## Les parcours d'excellence

---

Le parcours d'excellence vise :

À accompagner des collégiens volontaires pour assurer l'égalité des opportunités de réussite  
À conduire des jeunes de milieu modeste vers la poursuite d'études et une insertion professionnelle ambitieuse.

Les collégiens bénéficient de :

Tutorat collectif  
Visites culturelles à partir de la classe de 3ème  
Suivi individualisé.

Plus d'informations : [doip@u-picardie.fr](mailto:doip@u-picardie.fr)